

# Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

La présidente,

Recommandé  
N°1A19853978992

GECINA - HOMYA

A l'attention de M. Beñat Ortega, Directeur général

16 rue des capucines

75 084 PARIS cedex 02

Paris, le 6 avrii 2023

Objet : Résidence 10, rue du Docteur Roux, Paris 15e  
Indemnisation pour privation de jouissance

Monsieur le Directeur général,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un grave incendie est survenu le 27 février dernier dans notre immeuble comprenant huit bâtiments d'habitation.

Le sinistre a ravagé la cage d'escalier et les locaux attenants du bâtiment n°1. Si les autres bâtiments n°2 à n°8 n'ont pas été atteints dans les mêmes proportions par l'incendie, leurs occupants en ont également subi les conséquences en étant privés pendant un temps non négligeable de tout élément de confort : absence totale d'électricité pendant 4 jours, coupure du chauffage et de l'eau chaude pendant 2 jours, arrêt des ascenseurs pendant 4 jours, absence d'éclairage et de blocs secours dans les circulations, inaccessibilité des parkings, télétravail impossible pendant 12 jours, etc...

Malgré plusieurs demandes de solutions alternatives, aucune réponse n'a malheureusement été apportée par vos services et le gaz n'a finalement été remis en service après 12 jours d'arrêt.

A ce jour, les interphones des appartements sont encore hors service et le jardin et le grand escalier n'ont bénéficié d'aucun éclairage pendant près d'un mois.

Une telle situation a causé un trouble de jouissance non contestable pour les locataires empêchés de vivre normalement, de se nourrir et de télétravailler. Toutes les demandes d'indemnisation de ce trouble sont restées sans effet à ce jour.

Nous sommes donc contraints de formuler de manière plus formelle cette demande d'indemnisation une dernière fois qui ne saurait selon nous être inférieure à un demi mois de loyer. Nous espérons que vous prendrez la mesure de la gravité de la situation et que vous aurez la décence et l'humanité d'y apporter une réponse positive.

A défaut de réponse sous dix jours, nous vous informons que la commission départementale de conciliation sera saisie. Par ailleurs, plusieurs locataires ont d'ores et déjà contacté leur protection juridique pour, le cas échéant, être accompagnés d'un conseil leur permettant de porter l'affaire devant le tribunal.

Nous espérons que ce courrier saura retenir votre attention et dans cette attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées



Béatrice RIEY

Boite N°131, 10 rue du docteur Roux 75015 PARIS – courriel : [10ruedudocteurroux@laposte.net](mailto:10ruedudocteurroux@laposte.net)  
Site internet : [www.10ruedudocteurroux.com](http://www.10ruedudocteurroux.com)